

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 25/2024 – Demande d'un crédit construction de Fr. 140'000.- pour installation de tableaux et écrans interactifs dans les classes du collège des Marronniers

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet mentionné s'est réunie le lundi 7 octobre 2024 à 19h30 en salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de :

Mesdames	Viviane Huber (LTDP)
Mesdames	Janina Rioux (PLR)
	Margareta Brüssow (LCIVL) présidente – rapporteur
Messieurs	Denis Champier (PLR)
	Hugo Huart (PSDG)
	José-Luis Carrasco (LV)
	Diego Pasquali (LV)
	Héraclès Dellas (UDC)

Nous remercions Monsieur Alessio Grutta, municipal du service domaines et bâtiments, et Monsieur Yves Roulet, chef du service, pour leur présence, les explications fournies et les réponses aux questions.

Comme mentionné dans le préavis, les anciens tableaux sont arrivés à la fin de leur fonctionnement. Ils seront détruits après démontage. Il n'y a plus de demande pour ce genre de matériel. Les coûts pour le démontage des anciens tableaux, le montage des nouveaux systèmes et le matériel choisi sont à la charge de la commune.

Les enseignantes et les enseignants maîtrisent les nouveaux systèmes et les apprécient pour leurs fonctionnalités.

Le matériel pédagogique envisagé sera le même qui est déjà utilisé au collège Courbet. C'est l'État de Vaud qui a choisi les tableaux et les écrans tactiles pour l'ensemble des écoles du canton.

Ces installations sont fiables. Jusqu'à aujourd'hui aucune panne d'interruption ne s'est produite au collège Courbet. L'entretien revient à la commune et sera payé par le budget ordinaire pour les écoles.

L'équipement des autres écoles va suivre :

- pour le collège des Mousquetaires quand les anciens tableaux arrivent à la fin de leur vie,
- pour le collège de Bel Air probablement avec la rénovation prévue pour cette école.

Fourni de ces informations et dans la conviction de la nécessité du remplacement de l'ancien matériel par du nouveau les commissaires se prononcent **avec unanimité d'accepter ce préavis**.

Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 25/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 140'000.- pour l'installation d'écrans interactifs dans les classes du Collège des Marronniers, à prélever par le débit du compte N° 9143.106.00 « Travaux - Collège des Marronniers-Ecrans interactifs » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mars 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'266'360.81 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 501.3312.12 « Amort. – Collège des Marronniers – Ecrans interactifs » ;
4. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 14'000.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 10 ans pour cette catégorie d'immobilisation, dès l'année suivant le décompte final ;
5. d'accepter la réserve pour hausse légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.

La Tour-de-Peilz, le 13 octobre 2024

Au nom de la Commission

Margareta Brüssow, présidente-rapporteur

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 25/2024

Le 11 septembre 2024

Demande d'un crédit construction de Fr. 140'000.- pour l'installation de tableaux et écrans interactifs dans les classes du collège des Marronniers

10.03.02-2408-Preavis-25-Ecrans-interactifs-Marronniers.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de construction d'un montant de Fr. 140'000.- pour l'installation d'écrans interactifs dans les classes du collège des Marronniers afin de remplacer l'équipement actuel (beamer et surface de projection) installé à la fin des années 1990 et qui est en fin de vie.

2. Le projet

Le collège des Marronniers a été rénové en 1997. Les installations actuelles sont en fonction depuis l'origine, leur remplacement est donc nécessaire à court terme. Certains équipements sont déjà devenus inutilisables. Actuellement, le matériel pédagogique a évolué et les écrans interactifs, tels que déjà mis en place au nouveau collège Courbet, sont devenus la référence.

Outre le fait de disposer d'outils pédagogiques uniformes dans les classes, remplacer l'intégralité du parc par un système d'affichage numérique frontal offre plusieurs avantages significatifs :

Meilleure qualité visuelle grâce à une résolution plus élevée, qui améliore la clarté des images et du texte projeté même en cas de forte luminosité. Cela peut être particulièrement bénéfique pour les présentations visuelles et les supports pédagogiques. Cette solution réduit également la fatigue visuelle des élèves et du corps enseignant.

Interactivité accrue par le biais d'un écran tactile et possibilité d'interagir avec des appareils mobiles. Cela encourage l'engagement des élèves et facilite les activités d'apprentissage.

Flexibilité de contenu allant des présentations PowerPoint aux vidéos haute définition, en passant par les applications éducatives actualisées. Cela permet de diversifier les méthodes d'enseignement et de s'adapter aux besoins individuels des élèves.



Facilité d'utilisation car plus conviviaux et intuitifs, ce qui réduit le temps nécessaire à la configuration et à l'utilisation.

Durabilité et maintenance réduite grâce à une plus grande fiabilité et un entretien réduit comparé aux modèles plus anciens. Cela diminue les coûts à long terme et minimise les interruptions dues aux pannes ou aux réparations.

Adaptabilité aux technologies futures car compatibles avec les dernières technologies et nouvelles fonctionnalités à mesure qu'elles deviennent disponibles.

Les équipements informatiques sont complétés par des tableaux noirs et blancs permettant d'enrichir l'enseignement par des interventions en écriture, schéma et dessin manuscrits.



Ancien tableau au collège des Marronniers



Nouveau tableau interactif du collège Courbet

3. Les coûts

Les montants ci-dessous proviennent d'appels d'offres rentrés

Tableaux et écrans

Démontage des 16 tableaux existants y compris élimination	Fr.	12'900.-	
Fourniture des 16 nouveaux tableaux muraux	Fr.	52'600.-	
Fourniture des 16 nouveaux écrans interactifs	Fr.	37'000.-	
Livraison, et montage et mise en service des 16 tableaux et écrans	Fr.	<u>14'600.-</u>	
Total TTC tableaux et écrans			Fr. 117'100.-

Electricité

Tirage de lignes informatiques	Fr.	12'300.-	
Pose et raccordement des différentes prises	Fr.	<u>2'700.-</u>	
Total TTC électricité			Fr. 15'000.-

Peinture – menuiserie

Selon nécessité, travaux de peinture et menuiserie à effectuer

Montant estimatif Fr. 3'000.-

Divers et imprévus Fr. 4'900.-

Montant total TTC Fr. 140'000.-



4. Planning

Dépôt du préavis municipal	11 septembre 2024
Octroi du crédit	30 octobre 2024
Travaux préparatoires	dès janvier 2025
Travaux d'installation	du 15 au 24 février 2025 (Relâches scolaires)

Les travaux seront réalisés d'entente avec la direction des écoles et coordonnés avec l'entreprise adjudicatrice afin de limiter les perturbations de l'enseignement.

5. Conséquences financières

Le montant du présent préavis ne figure pas au plan des investissements.

6. Personnel communal

Outre l'implication normale liée à ce type de projet, il n'y a pas d'incidence à moyen ou long terme sur le personnel communal.

7. Développement durable

7.1. Social

Les écrans connectés améliorent la qualité de l'enseignement en rendant les cours plus interactifs et engageants. Ils permettent aux élèves d'accéder à des ressources numériques en temps réel, favorisant ainsi une participation accrue et un apprentissage diversifié. Les enseignants peuvent adapter leurs méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins variés des élèves, réduisant les inégalités d'accès à l'information. L'installation de ces écrans s'inscrit dans le développement d'une école de qualité s'adaptant à l'évolution des méthodes d'enseignement.

7.2. Economique

Le coût est équivalent à l'installation d'un système beamer/écran additionné d'un tableau noir et blanc.

7.3. Environnement

L'énergie électrique utilisée pour le fonctionnement des appareils électriques dans les collèges est essentiellement de provenance photovoltaïque solaire. En fin de vie, ces dispositifs électroniques sont réintroduits dans les chaînes de recyclage. Néanmoins, ils impliquent des coûts environnementaux liés à l'extraction des matières premières et au traitement des déchets électroniques. Une gestion responsable de ces aspects est donc essentielle pour minimiser leur impact écologique.

8. Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 25/2024,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 140'000.- pour l'installation d'écrans interactifs dans les classes du Collège des Marronniers, à prélever par le débit du compte N° 9143.106.00 « Travaux - Collège des Marronniers – Ecrans interactifs » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mars 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'266'360.81 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 501.3312.12 « Amort. - Collège des Marronniers – Ecrans interactifs » ;
4. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 14'000.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 10 ans pour cette catégorie d'immobilisation, dès l'année suivant le décompte final ;
5. d'accepter la réserve pour hausse légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Alessio Grutta

Adopté par la Municipalité : le 19 août 2024